



Location de vêtement de marque

Par **Eliote**, le **05/12/2008 à 17:53**

Bonjour,rnrnJe m'appelle Eliote j'ai 20 ans, étudiant en première année de droit.rnrnMa question est la suivante :rnrn" Je souhaiterais mettre en location des vêtements de marques par le biais d'un site internet, mais quels sont les risques ? Puis je être assigné en justice par l'une de ces marques ? " rnrnCordialement Eliote.

Par **mixty31**, le **12/01/2010 à 18:22**

bonjour. Nous sommes en 2010, et je voulais savoir si ton projet avait vu le jour, car j'ai un peu la meme idée a l'heure actuelle.rncordialement cécile

Par **Eliote**, le **13/01/2010 à 16:27**

Bonjour,rnrnrnA ce jour, mon projet n'a pas eu lieu, à cause des études. Tenez moi au courant, si vous mettez ce concept en place. rnrnrnCordialement Eliote.

Par **Ymo**, le **14/01/2010 à 10:44**

je ne suis pas un spécialiste du droit des marques mais pour info, ce type d'activité existe aux états-unis avec des sacs à main....rnrnAprès sur le plan des principes, cela ne me choque pas, vous achetez un vêtement, vous en faites ce que vous voulez.....c'est comme la location

de voiture en fait....
Si vous souhaitez vraiment réaliser un tel projet, demandez une consultation à un spécialiste du droit des marques....il y a peut être un marché à prendre !

Par **julien753**, le **24/01/2011** à **04:22**

Toujours pas de nouvelles sur le sujet ?